

**ARRÊTÉ n°2024-06 : Arrêté municipal autorisant un commerçant à occuper le domaine public**

**Le maire de Suze,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code de commerce,  
VU la demande en date du 01/03/2024, par laquelle Monsieur Romain BANSILLON sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Romain BANSILLON est autorisé à stationner son camion pizzas chaque jeudi :

- devant les hangars communaux aux Jaux  
en vue d'exercer son commerce de vente de pizzas à emporter.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 01/04/2025. Elle est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 01/04/2025

**Article 3 :** La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

**Article 4 :** A l'occasion des marchés du Tiroir durant l'été, l'autorisation pourra être modifiée.

**Article 5 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 6 :** La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 7 :** le Maire, la secrétaire de mairie et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Suze, le 04/03/2025

Le Maire,  
Bérangère DRIAY



---

Mairie – 64, Les Jaux – 26 400 Suze

Téléphone : 04.75.76.42.68 – [secretariat@mairie-suze.fr](mailto:secretariat@mairie-suze.fr) – [www.gervanne-sye.com](http://www.gervanne-sye.com)

Accueil du public les lundis de 14h à 16h et les vendredis de 16h à 19h